

Comité de rédaction

Directeur

Michel GRIMALDI

Agrégé des facultés de droit

Professeur à l'université Panthéon-Assas (Paris 2)



ACTES COURANTS - IMMOBILIER

Solange BECQUÉ-ICKOWICZ
Agrégée des facultés de droit
Professeur à l'université de Montpellier

Séverine CABRILLAC
Agrégée des facultés de droit
Professeur à l'université de Montpellier

Dominique SAVOURÉ
Notaire à Versailles
Chargé d'enseignement à l'université Panthéon-Assas (Paris 2)

ENTREPRISE

Frédéric ROUSSEL
Notaire à Lille
Vice-président de l'Association notariale de caution
Membre du Groupe Monassier

Frédéric VAUVILLÉ
Professeur agrégé des universités (Lille - Nord de France)
Conseiller scientifique du CRIDON Nord-Est



FAMILLE - PATRIMOINE

Frédéric BICHERON
Agrégé des facultés de droit
Professeur à l'université Paris Est - Créteil Val-de-Marne (Paris 12)

Rémy GENTILHOMME
Notaire à Rennes
Professeur associé à l'université Rennes 1

Gérard CHAMPENOIS
Agrégé des facultés de droit
Professeur émérite de l'université Panthéon-Assas (Paris 2)

Marc NICOD
Agrégé des facultés de droit
Professeur à l'université Toulouse 1 Capitole

Isabelle DAURIAC
Agrégée des facultés de droit
Professeur à l'université Paris Descartes

Bernard REYNIS
Notaire honoraire
Président honoraire du CSN
Conseiller à la Cour de cassation

Sophie GAUDEMET
Agrégée des facultés de droit
Professeur à l'université de Sceaux

Bernard VAREILLE
Agrégé des facultés de droit
Professeur à l'université de Limoges



FISCAL

Gilles BONNET
Docteur en droit
Notaire à Paris

Daniel GUTMANN
Agrégé des facultés de droit
Professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)



RURAL

Jean-Jacques BARBIERI
Agrégé des facultés de droit
Conseiller à la Cour de cassation

François DELORME
Notaire à Blérancourt



PROFESSION

Mathias LATINA
Agrégé des facultés de droit
Professeur à l'université du Sud - Toulon Var

Jean-François SAGAUT
Docteur en droit
Notaire à Paris
Président du 111^e congrès des notaires de France

Secrétaire général

Christophe VERNIÈRES

Agrégé des facultés de droit

Professeur à l'université Vincennes - Saint-Denis (Paris 8)

Sommaire



P. 863

VEFA : deux précisions importantes sur les délais pour agir

par Solange BECQUÉ-ICKOWICZ

Un arrêt récent, publié au *Bulletin*, apporte deux précisions importantes sur les délais pour agir en garantie des vices et défauts de conformité apparents, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement. Il répond ainsi aux interrogations, suscitées par la réforme de la prescription de 2008, sur l'effet du référé-expertise sur ce délai, et précise la portée du caractère exclusif de cette garantie prévue par l'article 1642-1 du Code civil.



P. 869

Mise en garde sur la liquidation des donations au dernier vivant

par Bernard VAREILLE

Les praticiens doivent être attentifs à la liquidation des donations entre époux au dernier vivant, grave sujet d'erreur pour qui serait tenté de mal calculer le montant de la quotité disponible entre époux. Ils en trouveront la démonstration dans cette étude, assortie de quelques conseils sur la conduite à tenir.

P. 872

Liquidation de la succession d'un époux commun en biens ayant consenti diverses libéralités

par Vivien ZALEWSKI-SICARD

La présente liquidation met en œuvre la jurisprudence récente de la Cour de cassation dans une hypothèse où le conjoint survivant est privé de ses droits légaux tout en étant bénéficiaire d'un legs à titre particulier.

P. 882

Chronique de droit international privé

par Pierre CALLÉ

Tandis que la Cour européenne des droits de l'Homme précisait sa position sur la situation des enfants nés dans un

pays autorisant la gestation pour autrui (CEDH, 27 janv. 2015, n° 25358/12, P. et C. c/ Italie), le Conseil d'État rejetait le recours en nullité formé contre la circulaire du 25 janvier 2013 invitant les greffiers des tribunaux d'instance à leur délivrer des certificats de nationalité française (CE, 12 déc. 2014, n° 367324).

Parallèlement, huit décisions de la cour d'appel de Versailles tiraient les conséquences des deux derniers avis donnés par la Cour de cassation quant à l'adoption de l'enfant du conjoint dans un couple homosexuel (CA Versailles, 1^{re} ch., 16 avr. 2015, huit arrêts, n^{os} 14-04253, 14-07237, 14-05360, 14-04245, 14-04244, 14-04243, 14-05356, 14-05360 et 14-07327). Ces décisions venaient compléter l'arrêt très attendu au sujet du mariage franco-marocain (Cass. 1^{re} civ., 28 janv. 2015, n° 13-50059).

Une décision récente mettra également en lumière les difficultés parfois rencontrées pour la détermination du régime matrimonial des couples mariés avant le 1^{er} septembre 1992 (Cass. 1^{re} civ., 28 janv. 2015, n° 14-11273).

La réécriture de l'article 972 du Code civil par la loi du 16 février 2015 méritera

encore d'être signalée car elle ouvre de nouvelles perspectives au testament public des ressortissants étrangers (Loi n° 2015-177 du 16 février 2015 relative à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures).

Par ailleurs, un rôle pour le moins singulier a été offert au testament international par une décision en date du 1^{er} avril 2015 : sauver d'une irrégularité formelle un testament authentique (Cass. 1^{re} civ., 1^{er} avr. 2015, n° 13-22367).

Enfin, on conclura cette chronique par un arrêt récent relatif à la force probante d'un acte authentique portugais (Cass. 1^{re} civ., 18 mars 2015, n° 13-28173).

Sur les six parties qui divisent en principe cette chronique (I. Individu, couple et filiation ; II. Régimes matrimoniaux et effets patrimoniaux des partenariats enregistrés ; III. Successions ; IV. Libéralités ; V. Circulation des actes authentiques, des jugements, des actes de l'état civil et autres actes publics et VI. Autres contrats intéressant le notariat), la troisième et la sixième ne feront pas l'objet de développements pour ce panorama.

Un encart publicitaire « Gamme Essentiels » est joint au présent numéro

P. 888

La quinzaine en flash



P. 890

Tableau de bord

À LA LOUPE : Les tendances des marchés immobiliers en août 2015

EN CHIFFRES : Commercialisation des logements neufs au 2^e trimestre 2015



P. 894

À l'étude



P. 896

Vie professionnelle



P. 903

Offres et demandes



Rédaction

Président honoraire : **Georges MORIN**

Revue éditée par Lextenso éditions
SA au capital de 713 076 €
70, rue du Gouverneur général Félix Éboué
92131 Issy-les-Moulineaux cedex

Principal associé :

Petites Affiches SA

P-DG, Directeur de la publication :

Emmanuelle FILIBERTI

Rédacteur en chef : **Bertrand GELOT**

Rédacteurs :

Liliane RICCO, Emmanuelle GUÉRIN

et **Catherine BURBAN**

Assistante : **Cécile BARDET**

Tél. : 01.40.93.40.43

Fax : 01.41.08.23.60

defrenois.redaction@lextenso-editions.fr

Imprimeur : **Jouve**

1, rue du Docteur Sauvé

53100 Mayenne

CPPAP n° 1117 T 79130

ISSN : 2116-9578

Dépôt légal : à parution

Imprimé en France

Abonnements

Tél. : 01 40 93 40 40

Fax : 01 41 09 92 10

abonnements@lextenso-editions.fr

Tarifs France 2015 :

368,58 € TTC (TVA 2,10 %)

Prix au numéro :

21,44 € TTC (TVA 2,10 %)

Pour l'étranger, acheminement par avion

Tarifs étudiants : nous consulter

Les abonnements sont annuels et servis

du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année

en cours. Ils sont reconduits tacitement,

sauf avis contraire stipulé avant le

15 novembre précédant l'année de

résiliation.

Crédits

Dessin de couverture par

Jérôme Meyer-Bisch, pour le *Defrénois*

Photos : iStockphoto.com

Toute reproduction, même partielle, est interdite, sauf exceptions prévues par la loi.

La réalisation de panoramas de presse sur intranet incluant un extrait du contenu de la présente publication est conditionnée à la conclusion d'un accord avec le centre français d'exploitation du droit de copie (CFC).